

Le 08/07/14

Compte rendu CAPL Mouvement local

les CAPL de mouvement local ont pour objet de donner un avis sur le projet d'affectation proposé par la DISI pour les agents ayant demandé la résidence de LYON.

Pour les cadres A en 2014 ce mouvement est un mouvement unifié (toutes filières confondues) par contre il y a un mouvement spécifique informatique. Pour « simplifier » les règles ne sont pas les mêmes pour le mouvement administratif et pour le mouvement « informatique ». Les agents déjà en poste à LYON peuvent également participer au mouvement local.

Pour le mouvement « administratif » les agents ayant obtenu la Résidence Administrative Nationale de Lyon après la CAPN pouvaient opter pour les affectations (DISI siège, ESI Lumière, ESI Lyn Part Dieu, ESI Meyzieu).

Pour le mouvement « informatique » les affectations après CAPN se font à la résidence donc Lyon ou Meyzieu et ensuite les agents pouvaient opter pour la résidence de LYON pour les établissements (DISI siège, ESI Lumière, ESI Part Dieu).

Pour les cadres C et B en 2014 le mouvement « administratif » se fait filière par filière et le mouvement « informatique » est unifié.

CAPL n°1 (Inspecteur)

En réponse à la déclaration liminaire de SOLIDAIRES Finances Publiques (ci-joint) le président ne s'est pas prononcé sur les revendications nationales que nous portons sur les carrières, sur les suppressions d'emploi et sur les rémunérations. Il laisse le soin à notre nouveau Directeur Général de prendre des mesures...

Sur la difficulté rencontrée par les élus du personnel pour analyser les mouvements nationaux, le président reconnaît que les règles ne sont pas claires et des erreurs ont été produites au niveau central.

2 demandes émanant d'agents entrant à la DISI (1 administratif et 1 PSE) et 1 demande d'un agent voulant muter de la DISI siège à l'ESI Lumière.

Sur les 2 premières demandent les agents ont obtenu leur premier vœu.

Pour la 3ème demande elle n'a pas été retenue car il n'y avait pas de poste vacant à l'ESI Lumière et ce malgré le départ d'un agent. Celui-ci était en surnombre à l'ESI Lumière.

Solidaires Finances Publiques s'est abstenu sur la proposition de l'administration car un agent n'avait pu obtenir satisfaction. la résorption du surnombre étant une suppression d'emploi déguisée.

le DISI nous ensuite informé sur les nouveaux détachements d'agents d'une résidence à une autre.

Un PSE ayant obtenu la résidence de Dijon est détaché sur l'ESI Lyon Part Dieu.

Un Analyste ayant obtenu la résidence de Dijon est détaché sur l'ESI Lyon Lumière.

A cette occasion, nous lui avons rappelé notre opposition au système de détachement qui se fait en dehors de toutes règles et toutes campagnes de mutation.

CAPL n°3 (Agent C)

En réponse à notre déclaration liminaire (ci-joint) le président ne s'est pas prononcé sur les revendications nationales portées par les agents. Il laisse le Directeur Général et les ministres répondre. Sur les suppressions d'emploi de cadres C depuis 2003, il convient que les services ont beaucoup donné et qu'il faut envisager de faire appel aux listes complémentaires des concours.

Pour les 2 demandes émanant d'agents de la filière Gestion Publique entrant à la DISI le projet prévoyait une affectation à l'ESI Meyzieu. Ce n'était que le 4ème des agents. Seul l'ESI de Meyzieu avait des postes

vacants dans la filière GP. Solidaires Finances Publiques a condamné ce choix en argumentant que les nouvelles règles de mutation n'avaient pas été suffisamment expliquées aux agents en particulier la spécificité de l'ESI de Meyzieu qui fait partie de la RAN de Lyon pour le mouvement « administratif ». 1 agent de l'ESI de Meyzieu ayant changé de corps (AT en C administratif) est maintenu sur son poste. 1 agent réintégrant la métropole (retour de Polynésie en novembre 2015) ne sera affecté qu'à la prochaine campagne de mutation locale. 1 agent PAU de l'ESI Part Dieu qui était en détachement à l'ESI Lumière a obtenu une affectation à l'ESI Lumière.

Solidaires Finances Publiques a voté contre le projet car tous les agents n'ont pas obtenu satisfaction sur leurs vœux. Et surtout sur le flou des règles qui conduit 2 agents à avoir une affectation « par défaut ».

Le président a ensuite fait un point sur les détachements

2 agents de la filière GP affectés à l'ESI Part Dieu sont actuellement détachés à la DISI siège.

2 Agents Techniques de l'équipe logistique seront détachés de l'ESI Part Dieu à la DISI siège.

3 Agents Techniques de l'équipe logistique seront détachés de l'ESI Lumière à la DISI siège.

Solidaires Finances Publiques condamne une nouvelle fois les suppressions d'emploi qui conduisent la direction à procéder à des détachements qui bloquent le processus « normal » de mutation. Nous exigeons que les règles de mutation soient clairement expliquées aux agents et que toutes les informations sur la situation réelle des emplois à la DISI soient communiquées aux représentants du personnel.